

Paris, le 6 mars 2020

Coronavirus : les exigences des médecins spécialistes

L'épidémie de Coronavirus prend depuis quelques jours une nouvelle ampleur qui mobilise la Direction Générale de la Santé, les établissements de santé privés et publics et l'ensemble des médecins et des professionnels de santé. Nous atteignons aujourd'hui 423 cas et malheureusement 7 patients en sont déjà décédés en France. Tous les médecins libéraux de toutes spécialités sont mobilisés pour jouer pleinement leur rôle auprès de l'ensemble de la population, tant pour soigner ceux qui seront infectés que pour informer et rassurer les français légitimement inquiets par cette pandémie. Il faut cependant que les médecins libéraux spécialistes qui, nombreux, prendront en charge la population puissent avoir les moyens de se protéger. Nous demandons que le nombre de masques chirurgicaux disponibles pour les professionnels de santé pour eux-mêmes, leurs collaborateurs, et les patients soit sérieusement revu à la hausse. Nous demandons solennellement que les professionnels de santé effectuant des gestes invasifs en particulier sur la sphère oropharyngée puissent bénéficier de masques filtrants de protection de type FFP2 aujourd'hui réservés aux seuls personnels hospitaliers formés excluant de fait les médecins spécialistes libéraux.

Il nous semble urgent de promouvoir la mise en place coordonnée et régulée d'équipes mobiles de médecins et de professionnels de santé volontaires qui se rendront au domicile des patients potentiellement infectés pour les prendre en charge, effectuer le diagnostic et leur assurer les soins nécessaires. Nous savons tous aujourd'hui que la gravité d'une infection à Covid-19 se situe essentiellement lors de la 2^{ème} semaine et principalement pour les patients les plus fragiles (diabétiques, patients immunodéprimés, patients souffrant d'une obésité morbide, personnes âgées,...). Il nous semble impératif que dans cette 2^{ème} phase, le suivi des patients puisse être réalisé par des consultations physiques à domicile au travers de ces équipes mobiles dûment équipées des protections nécessaires mais aussi par des téléconsultations assistées ou non d'autres professionnels de santé libéraux.

Les Spécialistes CSMF saluent et soutiennent le communiqué de presse de la CSMF exigeant du concret quant aux indemnités complémentaires. Certains d'entre nous ont été confinés à domicile pendant 14 jours, répondant aux demandes de l'État et des ARS suivant un principe de précaution. Ces professionnels sont restés asymptomatiques pendant cette période de quarantaine pour l'immense majorité d'entre eux. Nous demandons à l'État qu'une indemnisation à hauteur de la perte de leur chiffre d'affaires et de leur perte d'exploitation puisse leur être servie dans les meilleurs délais. L'hypothèse d'une indemnisation maximale prévue pour les travailleurs indépendants à hauteur de 56 euros par jour témoignerait d'un grand mépris et d'une méconnaissance totale du fonctionnement des cabinets médicaux.



Nous attendons des réponses rapides et concrètes sur ces trois points de vigilance et assurons l'ensemble de la population du total engagement des Spécialistes CSMF, premier syndicat des médecins spécialistes de France, au service de l'ensemble de notre population confrontée à cette épidémie de Coronavirus.

Docteur Franck DEVULDER
Président Les Spécialistes CSMF

Contact presse : Docteur Franck DEVULDER – 06.14.09.64.56